



Association départementale OCCE de la Seine-et-Marne,

649 avenue de Bir Hakeim, Résidence Bellevue 77350 LE MEE SUR SEINE

Tel : 01 64 71 90 98 - Fax : 01 60 66 94 66 - Courriel : ad77@occe.coop

Site Internet : <http://www.occe77.net/>

OCCE 77

PROCURATION BANCAIRE

année scolaire 2017-2018

Le Mandataire départemental OCCE 77 subdélègue ses pouvoirs à :

ENSEIGNANT MANDATAIRE: M. / Mad (civilité, nom & prénom) de l'établissement

nommé ci-dessous déclare accepter le principe d'un **ENSEIGNANT DEUXIEME SIGNATAIRE** sous sa responsabilité : (option facultative) M. / Mad (civilité, nom & prénom) du même établissement.

(JOIGNEZ la PHOTOCOPIE Recto Verso des PIECES d'IDENTITE des SIGNATAIRES)

- 1° Pour encaisser toutes les recettes et régler toutes les dépenses relatives au fonctionnement de la Coopérative ou du Foyer ci-dessous ;
- 2° Pour retirer de tous les bureaux de poste, entreprises ou administrations, tous paquets, lettres, mandats destinés à la Coopérative et donner décharge ;
- 3° Pour faire tous les versements et tous les retraits sur le compte ouvert au nom de :

Nom de l'établissement : (Précisez : Maternelle, Primaire, Élémentaire, Foyer,...)

Adresse complète :

Code postal Ville

Téléphone : Fax :

Courriel :

Circonscription Education Nationale :

Compte BRED n° : 00 _ _ _ . _ _ . _ _ _ _

La présente délégation est accordée au mandataire de la Coopérative désignée ci-dessus **au titre de l'année scolaire** et pourra être renouvelée à l'Assemblée Générale annuelle de la section locale. **En aucun cas, il ne pourra le transmettre à une tierce personne.** En cas de démission ou de départ, le mandataire est tenu de le signaler à l'Association Départementale 77, à qui il rendra archives et chèquiers.

Pour extrait, certifié conforme, le : _ _ / _ _ / 201 _

Bon pour mandat,	Bon pour acceptation de mandat,	
	<i>Joignez la photocopie RV de votre CNI</i>	<i>Joignez la photocopie RV de votre CNI</i>
Mandataire départemental OCCE 77	↑ Signature de l'enseignant mandataire local	↑ ↑ Signature de l'enseignant 2 ^{ème} signataire

CE DOCUMENT VAUT DEPOT DE SIGNATURE(S) A LA BANQUE. A RETOURNER A L'OCCE 77



ENGAGEMENT DU MANDATAIRE

N°
OCCE

— — — —

2017-2018

(A REMPLIR ET SIGNER)

1. Droits du Mandataire :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer est **l'enseignant de l'établissement** qui a des rapports privilégiés avec le siège départemental de l'Association OCCE. Il est agréé par écrit par le Conseil d'administration départemental pour procéder à certaines opérations administratives pour le compte des coopérateurs, dont il est le représentant légal. Il est le garant, avec les tuteurs des coopératives de classe, du bon fonctionnement de la coopérative ou du foyer, devant les élèves, les parents, les élus et le siège départemental de l'association OCCE. **Les tuteurs des coopératives de classes sont co-responsables de la gestion coopérative.**

2. Obligations du Mandataire :

Tenue d'une comptabilité selon les formes préconisées par l'OCCE,

- **Paiement des cotisations** dans les trois mois qui suivent la rentrée scolaire,
- **Envoi des comptes rendus d'activités et financier ainsi que du rapport de la commission de contrôle des comptes dans le mois qui suit la rentrée scolaire.**

L'envoi des comptes rendus d'activités et financier est une **obligation statutaire**. Le Mandataire qui ne s'y conformerait pas pourra voir son mandat retiré sur décision du Conseil d'administration départemental. La coopérative ou le foyer pourra également faire l'objet d'une radiation.

La formation de tout nouveau mandataire est une obligation de principe. Des sessions de formation vous sont proposées chaque année dans des écoles volontaires pour les accueillir et au Siège de l'Association.

3. Modalités pratiques de mise en œuvre des obligations statutaires :

Le Mandataire n'est pas obligatoirement le Directeur ou le Chef d'établissement. Responsable de la tenue comptable de la Coopérative ou du Foyer, il a le devoir de contrôler qu'il y a autant de cahiers de comptabilité que de classes affiliées. Les comptes des classes, soldés et reversés sur le compte général à la fin des classes, sont intégrés dans le cahier de comptabilité générale, afin que le compte rendu financier donne une image fidèle de l'ensemble des activités de l'année.

Le Mandataire ne peut prendre aucun engagement : crédit, leasing, cautions, contrats de crédit-bail ou locations de longue durée sans avoir reçu l'aval écrit du Conseil d'administration de l'association départementale OCCE. **Toute autre situation engage la responsabilité personnelle du signataire.** Aucun découvert bancaire n'est autorisé.

Le Mandataire est également responsable de la tenue des registres obligatoires de la Coopérative ou du Foyer:

- **cahier(s) de délibérations** du Conseil de Coopérative
- **cahier d'inventaire des biens** acquis par la Coopérative ou du Foyer.

La coopérative ou le Foyer qui perçoit des **subventions** doit pouvoir en fournir le détail ainsi que la justification, sur pièces, de l'utilisation de celles-ci.

Enfin, la Coopérative ou le Foyer, devant être assurés en responsabilité civile, **le Mandataire inscrira tous les coopérateurs sur le formulaire MAE/MAIF distribué par l'OCCE.**

Le mandataire, le conseil de coopérative ont pris connaissance de ces lignes.
Signatures :